

UNE PUBLICATION
DE L'INSTITUT ART&DROIT
À PARAÎTRE EN JUIN 2021

DATE LIMITE DE SOUSCRIPTION :
30 MAI 2021



LIBER AMICORUM – FRANÇOIS DURET-ROBERT

Ce livre des amis, initiative de l'Institut Art & Droit, est rédigé et publié en l'honneur de François Duret-Robert, grande figure du droit du marché de l'art. Véritable pionnier dans ce domaine, il a enseigné cette discipline dans plusieurs universités françaises, à l'École du Louvre et à l'Institut du patrimoine. Parallèlement, il a pendant de nombreuses années, tenu des rubriques juridiques dans de grandes revues d'art.

Il est l'auteur de publications remarquées, dédiées au droit du marché de l'art, dont l'ouvrage de référence, véritable traité, *Droit du marché de l'art*, publié chez Dalloz et régulièrement mis à jour. La notoriété de ce « traité » et son caractère unique, font qu'on le désigne communément sous l'expression « Le Duret-Robert ».

François Duret-Robert est apprécié par les juristes, les professionnels du marché de l'art ou encore par les institutions de la culture en raison, certes, de sa compétence juridique mais aussi en raison de sa grande connaissance du milieu du marché de l'art dont il est fin connaisseur, pour en avoir parcouru et observé les coulisses.

Dans cet ouvrage collectif, maintes signatures expertes ont rédigé un article en droit du marché de l'art comme autant d'hommages individuels rendus au « Maître ». Tous les auteurs sont des spécialistes, qu'ils soient universitaires, avocats, notaires ou professionnels divers exerçant leur activité dans le marché de l'art ou pour le marché de l'art. C'est dire combien leur apport respectif à l'ouvrage fera de celui-ci une source inestimable d'informations sur les règles et pratiques du marché de l'art.

Ce *Liber Amicorum* sera donc indispensable à toute personne ayant vocation à maîtriser complètement le droit du marché de l'art, de

l'étudiant au professeur, en passant par les avocats et notaires, mais aussi à tout professionnel du marché de l'art et responsable d'institutions culturelles.

L'ouvrage bénéficie d'un comité d'honneur prestigieux composé de personnalités ayant croisé le cursus du dédicataire et apprécié tant l'homme que ses travaux.

Puissiez-vous, Cher lecteur de ce bulletin, vous associer à cet hommage en souscrivant à sa publication !

Gérard SOUSI
Président de l'Institut Art & Droit
Avocat honoraire
Ancien Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

TÉMOIGNAGES

Armelle BARON, Expert, Présidente de la Confédération européenne des experts d'art (CEDEA), Journaliste, Jeanne FATON, Présidente des Éditions Faton, Directrice de la publication et Rédactrice en chef de l'Objet d'Art, et Céline LEFRANC, Rédactrice en chef adjointe de Connaissance des Arts – *Il était une fois un journaliste...*

Matthieu FOURNIER, Directeur-associé, Commissaire-priseur volontaire et judiciaire, Maîtres anciens et du XIX^e siècle, Artcurial – *Quand un étudiant rencontre son mentor...*

Paul GROUILLOT, Journaliste – *Un nœud papillon m'a dit...*

COMITÉ D'HONNEUR

SYLVAIN ALLIOD

Rédacteur en chef de la Gazette Drouot

TRISTAN AZZI

Professeur à l'École de droit de la Sorbonne,

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Codirecteur du Master 2 professionnel Marché de l'art

Co-président du Comité scientifique de l'Institut Art et Droit

CLAIRE BARBILLON

Professeur des universités et Directrice de l'École du Louvre

ARMELLE BARON

Présidente de la Confédération européenne des experts d'art (CEDEA)

Expert, Journaliste

ANISABELLE BERÈS-MONTANARI

Présidente du Syndicat National des Antiquaires

CHARLES-EDOUARD BUCHER

Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université de Nantes

Directeur du DU Droit de l'art et de la culture

Directeur de l'Institut de recherche en droit privé (IRDP – EA 1166)

GÉRARD CHAMPIN

Ancien président du Conseil des ventes volontaires aux enchères

JEAN-CHRISTOPHE CASTELAIN

Directeur de L'ŒIL et du Journal des Arts

FRANÇOIS CURIEL

Chairman Christie's Europe

JEANNE FATON

Présidente des Éditions FATON, Rédactrice en chef de L'Objet d'Art

HANI FÉGHALI

Directeur éditorial chargé des ouvrages professionnels aux Éditions Dalloz

CHRISTINE FERRARI-BREEUR

Directrice de l'Institut Droit Art Culture (IDAC)

Responsable du Master Droit et Fiscalité du Marché de l'Art (DFMA) Faculté de Droit – Université Jean Moulin Lyon 3

MARIE-ANNE FERRY-FALL

Directrice générale de l'ADAGP

(Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques)

PHILIPPE HUPPÉ

Député de l'Hérault

MICHEL JEANNOUTOT

Conseiller honoraire de la Cour de cassation

Président de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation – CIVS

FRANÇOISE LABARTHE

Professeur à l'Université Paris-Saclay, Membre du CERDI
Co-présidente du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit

CÉLINE LEFRANC

Rédactrice en chef adjointe de Connaissance des Arts

FABRIZIO LEMMÉ

Avocat à la Cour, Professeur de droit pénal à l'Université de Siena

Professeur de droit de l'art à l'Université Luiss de Rome

MICHEL MAKET

Expert, Président d'honneur du Syndicat Français des Experts Professionnels en œuvres d'art et objets de collection (SFEP)

YVES MAYAUD

Professeur émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas
Vice-président de l'Institut Art & Droit

JEAN-PIERRE OSENET

Commissaire-priseur

Président du SYMEV, Syndicat national des maisons de ventes volontaires

MARION PAPIILLON

Présidente du Comité Professionnel des Galeries d'Art

HENRI PAUL

Président du Conseil des ventes volontaires,
Président de chambre à la Cour des comptes (h)

FRÉDÉRIC POLLAUD-DULIAN

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Directeur du Master 2 Propriété industrielle et artistique

HERVÉ POULAIN

Président d'honneur d'Artcurial, Président fondateur du SYMEV
Président fondateur du CNMA (Conseil National du Marché de l'Art)

GÉRARD SOUSI

Président de l'Institut Art & Droit, Avocat honoraire,
Ancien Vice-Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

BRUNO STUDER

Député du Bas-Rhin

Président de la commission des affaires culturelles
et de l'éducation de l'Assemblée Nationale

ERIC TURQUIN

Expert en tableaux

HERVÉ VALENTIN

Président du Syndicat de la Librairie Ancienne et Moderne (SLAM)

PIERRE VALENTIN

Partner Constantine Cannon LLP, Londres

PIERRE VASARELY

Président de la Fondation Vasarely,
Docteur *honoris causa* de l'Université de Pécs (Hongrie)

AUTEURS ET CONTRIBUTIONS

Samuel AUGER*, Notaire – *La survie intrafamiliale de la collection au collectionneur : les pièges à éviter.*

Armelle BARON*, Expert, Présidente de la Confédération européenne des experts d'art (CEDEA), Présidente de la région Paris – Île de France de la Chambre nationale des experts spécialisés en objets d'art et de collection (CNES), Journaliste – *Les experts en œuvres d'art et leurs associations.*

Maïa BENSIMON*, Responsable juridique de la Société des Gens de Lettres, anciennement au Barreau de Paris – *L'Affaire Aristophil : Manuscrits, Escroquerie et Ventes aux Enchères.*

Nicolas BINCTIN, Professeur de droit à l'Université de Poitiers, Centre d'Études et de COopération Juridique Interdisciplinaire (CECOJI) – *Authenticité et originalité.*

Charles-Edouard BUCHER*, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université de Nantes, Directeur du DU Droit de l'art et de la culture, Directeur de l'Institut de recherche en droit privé (IRD – EA 1166), Membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit – *Quand un tableau met en lumière l'intemporalité de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation : « la Cueillette des pois » à la Cour de cassation.*

Claire CHASTANIER*, Adjointe au sous-directeur des collections, Secrétariat général de l'Observatoire du marché de l'art et du mouvement des biens culturels, Service des musées de France – Direction générale des patrimoines et de l'architecture – Ministère de la culture – *L'Observatoire du marché de l'art et du mouvement des biens culturels : retour sur 30 ans d'existence d'un « objet administratif non identifié » méconnu.*

Emmanuel DERIEUX, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas – *Liberté, censures et responsabilités de l'art et des médias.*

Hélène DUPIN*, Avocat au Barreau de Paris et Pierre HUTT, Juriste, Cabinet Hélène Dupin – *La protection des comités d'artistes.*

Stéphane DUROY, Professeur de droit public – Université Paris-Saclay, Codirecteur du M2 Droit du patrimoine culturel, Laboratoire IEDP – *Les trésors nationaux au péril du marché de l'art ?*

Delphine ESKENAZI*, Avocate au Barreau de New York et Paris, Associée, Libra Avocats et Thibault MECHLER, stagiaire juridique, Libra Avocats – *La revendication d'œuvres d'art en droit international.*

Christine FERRARI-BREEUR*, Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice de l'Institut Droit Art Culture (IDAC), Responsable du Master Droit et Fiscalité du Marché de l'Art – *État et collectivités territoriales : une relation ambiguë - L'exemple des biens culturels mobiliers protégés.*

Jacques FINGERHUT*, Avocat au barreau de Paris, Docteur en droit – *L'encadrement de la commercialisation de produits d'investissement en biens culturels.*

Valentin HUERRE*, Juriste – Docteur en Droit – *La composition des comités d'artistes et l'autorité en matière d'expertise.*

Clémence LAPÔTRE*, Avocate en droit de la propriété intellectuelle et droit de l'art au sein du cabinet Gowling WLG – *Le régime juridique des plateformes en ligne de ventes de meubles aux enchères publiques.*

Delphine MARTIN, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté – *L'aménagement contractuel de la charge du droit de suite.*

Laurence MAUGER-VIELPEAU*, Professeur à l'Université de Caen-Normandie, Membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit – *Le roi est mort, Vive le roi ! Le commissaire-priseur, hier, aujourd'hui et demain.*

Amélie MÉTHIVIER et Clémentine BOLLARD, Juliette MERTENS, Gwénola FURIC, Conservateurs-restaurateurs, Membres du Conseil d'administration de la Fédération Française des Professionnels de la Conservation-Restauration (FFCR)* – *Une méthodologie et une déontologie garantes du respect de l'authenticité des biens culturels et de la traçabilité des interventions : les apports de la conservation-restauration au marché de l'art.*

Nicolas PAUTHE*, Docteur en droit public (qualifié aux fonctions de maître de conférences), Enseignant-chercheur contractuel à la faculté de droit de Bayonne (U.P.P.A.), Membre du CDRE EA-3004 – *Le droit de préemption des biens culturels.*

Laurent PFISTER, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, Directeur du Master 2 droit du marché et du patrimoine artistiques – *Quand la justice s'est saisie de l'expertise d'authenticité des œuvres d'art.*

Emmanuel PIERRAT, Avocat au Barreau de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre et du Conseil National des Barreaux, Cabinet Pierrat & Associés* – *Le marché de l'art et la protection d'espèces protégées.*

Frédéric POLLAUD-DULIAN, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – *Qu'est-ce qu'une œuvre d'Art pour le Droit ?*

Julie RIGNAULT, Avocat associé et Andrea DIANO, juriste, Gramond & Associés* – *La protection du street art par le droit moral aux États-Unis - Quelques éclairages sur l'affaire 5 Pointz.*

Marine RANOUIL*, Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne, Membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit – *Graffiti, Droit et Marché.*

Anna REMUZON*, Spécialiste circulation et protection des biens culturels – *Le régime d'exportation des œuvres d'art de 1941 à 1992 : heurs et malheurs du protectionnisme culturel.*

Blanche SOUSI*, Professeur émérite de l'Université Lyon 3, Chaire Jean Monnet *ad personam*, Membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit – *Les sources européennes du droit français du marché de l'art.*

Lukasz STANKIEWICZ, Professeur des universités, agrégé de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre d'Études et de Recherches Financières et Fiscales (CERFF), Equipe de droit public de Lyon (EA 666) – *La taxe forfaitaire sur les objets précieux : réflexions sur un Janus gaulois.*

Pierre TAUGOURDEAU*, Ancien avocat à la Cour, Directeur délégué administratif, financier et juridique du Conseil des ventes – *Cri de cœur pour le restaurateur d'art.*

Sylvie THOMASSET-PIERRE, Maître de conférences HDR, Université Jean Moulin Lyon 3 – *La réforme de la régulation du marché de l'art au milieu du gué.*

Michèle TROUFLAUT*, Avocat à la Cour – *Problématique de l'expert en œuvres d'art intervenant en ventes publiques.*

Régis VABRES, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 – *La notion d'œuvre d'art en matière de TVA.*

Ivana ZIVANOVIC, Avocat Counsel et Olivier LE GOFF, Avocat, CMS Francis Lefebvre Avocats* – *Le parcours fiscal de l'œuvre d'art dans le patrimoine du collectionneur.*

* Membre de l'Institut Art & Droit

LIBER AMICORUM - FRANÇOIS DURET-ROBERT

Date limite de souscription : 30 mai 2021

Attention! Date limite de souscription pour figurer sur la liste de souscripteurs insérée dans l'ouvrage : 30 avril 2021

I. COMMANDE

- en ligne : <https://www.cosmogone.com/00-livres-en-souscription/58-liber-amicorum-francois-duret-robert.html>
- par courrier en retournant ce bulletin à : Éditions du Cosmogone, 6 rue Salomon Reinach, 69007 Lyon.
- Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage *Liber Amicorum* au prix unitaire de 49€ TTC (prix de souscription jusqu'au 30 mai 2021) + 8€ de frais de port et d'emballage (envoi en Colissimo suivi en France métropolitaine)
soit total TTC à régler de : ouvrage(s) x 49€ =€ + 8€ =€

II. MENTION POUR LA LISTE DES SOUSCRIPTEURS (SI SOUSCRIPTION AVANT LE 30 AVRIL 2021)

- Je souhaite que figurent, sur la liste des souscripteurs imprimée dans l'ouvrage, les mentions suivantes :
Dénomination sociale (société, établissement, institution...)
ou bien Nom Prénom
Prénom
Profession ou fonction.....

Joindre ces mêmes mentions par courrier si commande en ligne sur le site.

III. COORDONNÉES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Société.....
Nom Prénom
Fonction.....
Service.....
Adresse.....
Code postal/VillePays
Code TVA (pour les pays de l'UE)
Téléphone
Email.....

- Règlement par :
 - Chèque bancaire ci-joint à l'ordre des Éditions du Cosmogone (à joindre à la présente commande sauf commande en ligne)
 - Virement administratif sur facture : Société Générale Lyon - Jean Macé — IBAN : FR 76 3000 3012 0300 0200 1622 009 — BIC : SOGEFRPP
 - Carte bancaire uniquement via le site internet : <https://www.cosmogone.com/00-livres-en-souscription/58-liber-amicorum-francois-duret-robert.html>

Le règlement sur l'étranger est à joindre impérativement à la commande et doit être effectué en euros, par virement ou par chèque payable en France net de frais. La souscription ne sera prise en compte qu'à compter de l'encaissement du règlement.

J'ai bien noté que le *Liber Amicorum* est proposé au prix de 49€ (au lieu de 69€) jusqu'au 30 mai 2021. Passé cette date, l'ouvrage sera facturé au prix public de 69€.

Date et signature :